

## Conseil d'arrondissement du 11<sup>e</sup>

Séance du lundi 27 juin 2022

### Vœu relatif à la prise en charge des jeunes migrants évalués majeurs en recours

Considérant la soixantaine de jeunes évalués majeurs et en recours devant le juge des enfants sans solution de logement, dormant place de la Bastille depuis le 28 mai ;

Considérant qu'il n'est pas mis à disposition de ces jeunes de solution de logement et d'orientation lorsque ceux-ci ne se voient pas reconnaître la minorité ;

Considérant que selon les recommandations nationales, les jeunes évalués majeurs relèvent du dispositif d'hébergement de droit commun géré par l'État ;

Considérant les valeurs de solidarité, d'accueil, de protection de l'enfance et d'égalité en droit défendues par la Ville de Paris ;

Considérant que tous les jeunes se présentant à Paris comme mineurs non accompagnés sont mis à l'abri le temps de l'évaluation ;

Considérant le vœu adopté au Conseil de Paris de juillet 2020 suite à l'occupation du square Jules Ferry avec des mineurs non accompagnés en recours de minorité ;

Considérant l'augmentation significative du nombre de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés (1300 jeunes en 2015, 7700 en 2021) ;

Considérant l'importance du 11<sup>e</sup> arrondissement dans la prise en charge des mineurs non accompagnés, notamment via le Dispositif d'évaluation des Mineurs Isolés Etrangers (DEMIE) situé pendant 5 ans (2016-2022) au 5 rue du Moulin Joly dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant les moyens déjà engagés par la Ville de Paris et la refonte du DEMIE géré par France Terre D'Asile à partir du 30 juin au sein d'un accueil pour les mineurs non accompagnés, afin d'améliorer l'évaluation de la minorité des jeunes migrants et leur accompagnement ;

Considérant les efforts déjà déployés par la Ville de Paris et en particulier par la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement pour trouver des lieux d'hébergements malgré le manque d'équipements municipaux dans un arrondissement qui compte parmi les territoires les plus denses de France ;

Considérant que la Ville a proposé à de nombreuses reprises à l'État de co-crée un dispositif adapté à ces jeunes ;

Considérant que la Ville a pu ouvrir en février 2021 un centre d'hébergement d'urgence spécialement dédié aux jeunes en recours de minorité financé par l'État mais dont la capacité s'avère insuffisante compte-tenu des besoins ;

Considérant que certains jeunes, bien que majeurs, n'en sont pas moins vulnérables et peuvent avoir besoin d'une prise en charge adaptée à leur parcours et à leur âge ;

Considérant la dégradation de plus en plus importante des conditions de vie sur les campements particulièrement en période de fortes chaleurs comme la semaine du 13 juin ;

Considérant que les incertitudes sur l'évolution de la situation sanitaire actuelle exigent des mesures d'hygiène stricte ;

Considérant que les associations bénévoles n'ont pas à pallier les carences des pouvoirs publics ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, et des élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup>, et du groupe Communiste et Citoyen,

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- la Mairie de Paris interpelle à nouveau l'État et la Préfecture sur l'urgence de mettre à l'abri les jeunes évalués majeurs, relevant de leur compétence, dans un dispositif adapté ;
- l'ensemble des mairies d'arrondissement œuvrent toutes de bonne foi afin d'identifier un lieu dédié à la prise en charge de ces jeunes le plus rapidement possible en lien avec la Ville de Paris, l'État et les partenaires dédiés ;
- la Ville de Paris réitère sa proposition à l'État de participer à l'ouverture d'un lieu dédié, assortie d'un co-financement ;
- la Ville de Paris continue d'interpeller l'État sur la nécessité de reconnaître la vulnérabilité des jeunes dont la minorité n'a pas été reconnue par le DEMIE (ou désormais l'Accueil MNA), le temps de l'évaluation du recours par le juge des enfants ;
- que l'État œuvre à une harmonisation par le haut entre tous les départements de l'évaluation et de la mise à l'abri des migrants mineurs avec de possibles sanctions pour les départements non coopérants ;
- soit reconnue, au plan national, la présomption de minorité pour les jeunes déboutés tant que dure leur recours.

**Résultat des votes :**

**Pour :** Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Écologiste du 11<sup>e</sup>, et du groupe Communiste et Citoyen.

**Contre :** Les élu·e·s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)

**Le vœu est adopté à la majorité**